

COMMUNE DE SAINT ETIENNE DE CROSSEY

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 OCTOBRE 2023

Le dix-sept octobre deux mille vingt-trois à vingt heures trente, le Conseil Municipal de SAINT ETIENNE DE CROSSEY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame la Maire, Ghislaine PEYLIN.

Date de convocation du Conseil Municipal : 11/10/2023

Présents : BANVILLET Laurent, BERENGER Hubert, BOIZARD Marc ,BRIAND Nadège, BUHOT Arnaud, CHASSAGNON Guillaume, COATTRENEC Véronique, DALLES Catherine, GUILLIER François, LACHAISE Anne-Marie, MALL Odile, MARRANT Myriam, MOSCA Marie-Christine, PEYLIN Ghislaine, RICHARD MARTIN Hélène, ROUDET Bruno, VELU Béatrice

Excusés : Vincent BATIER (pouvoir Marc BOIZARD), Jérôme POTIER (pouvoir Myriam MARRANT), Karine SIAUVE (pouvoir Nadège BRIAND).

Absents : Thibaud BARNIER

Désignation d'un secrétaire de séance : Madame la Maire propose Madame Hélène RICHARD MARTIN , adopté à l'unanimité des membres présents.

Le compte rendu de la séance du 29 août 2023 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

En préambule, Madame la Maire demande de modifier le projet de délibération relative à une décision modificative, en raison de la panne d'un ordinateur à l'école élémentaire. Le conseil municipal donne son accord pour rajouter cette ligne sur le projet de délibération.

Madame la Maire rappelle que 17 événements sont prévus sur le territoire du Pays Voironnais pendant le mois de la Transition alimentaire et se félicite que 5 événements soient organisés sur la commune de St Etienne de Crossey.

Dans le contexte international actuel, il est rappelé que la France est passée du plan Vigipirate au niveau « urgence attentat » suite à l'assassinat du professeur à Arras, le 13/10 dernier. Madame la Maire demande la vigilance de tous et demande aux conseillers municipaux d'observer une minute de silence face à cet attentat odieux.

Dans ce cadre, la Préfecture nous a adressé des consignes à respecter pour les écoles. Les associations auront l'obligation de filtrer les entrées lors de manifestations.

1/ Compte rendu des décisions prises par la Maire par délégation du conseil municipal

Le Conseil Municipal a délégué au maire, un certain nombre de ses pouvoirs, pour la durée du mandat, conformément à l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales, la Maire doit en rendre compte à chaque réunion du conseil municipal.

N° Décision	OBJET	PRESTATAIRE	MONTANT
2023_93	Contrat de prestation de nettoyage de l'école élémentaire	Société LD Nettoyage 38500 COUBLEVIE	D- 28 051,20 € TTC annuel

2023_94	Contrat de location Appartement la Varlope 185 Rue du Magnin Durée 6 ans à compter du 06/09/2023	M Archibald DORE	R- 314 € mensuel Hors charges
2023_102	Contrat de location Appartement la Varlope 185 Rue du Magnin Durée 6 ans à compter du 11/09/2023	M Wandy LE	R- 347 € mensuel Hors Charges
2023_103	Contrat de cession de droit d'exploitation d'un spectacle de déambulation sur échasses le 08/12/2023	S.A.S Belladone Music-Hall 38170 SEYSSINET- PARISET	D- 853 € TTC
2023_104	Avenant N°1 Mission d'assistance pour la modification du PLU	PIN Géraldine SERAUDIE Christophe 69007 LYON	D- 1 287 TTC

2/ Délibération N°2023-106: Décision modificative N°3

Madame Ghislaine PEYLIN, maire expose à l'assemblée délibérante, qu'il convient d'ajuster des crédits, afin de tenir compte des éléments suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

- **Salaires et charges :**

En raison de la parution des décrets nationaux votés (augmentation du point d'indice, revalorisation de la catégorie C), il convient de prévoir une enveloppe complémentaire de 6 000 € sur l'article 6413 des dépenses de fonctionnement financer par une recette complémentaire sur la dotation de solidarité rurale versée par l'Etat.

SECTION D'INVESTISSEMENT :

- **Création d'un self de restauration scolaire :**

Les crédits ouverts lors du BP 2023 pour la création d'un self de restauration scolaire ont été inscrits à l'article 231 « travaux en cours » sans connaître précisément le type de dépenses.

Les factures pour ces travaux, nous permettent de définir les catégories de dépenses qu'il convient d'imputer au 231 et celles qu'il convient d'imputer au compte 2188 « immobilisations diverses ».

Il convient donc de diminuer les crédits inscrits au 231 de 57 000 euros pour les affectés au 2188.

- **Remplacement d'un second ordinateur de classe à l'école élémentaire :**

Lors du BP 2023 le remplacement de l'ordinateur pour une classe a été budgétisé, or un second ordinateur est hors service, il convient donc de le remplacer en urgence (compte 2183).

Cette dépense peut être prise sur l'enveloppe prévue au compte travaux en cours pour la somme arrondie à 900 euros (compte 2131).

- **Cession à titre gratuit du panneau d'information électronique :**

La commune cède à titre gratuit à une autre commune, le panneau électronique acheté en 2014. Ce bien étant cédé à titre gratuit il convient de prévoir les crédits nécessaires au constat de cession de ce bien et son transfert de propriété pour une valeur vénale de 10 656,46 par des écritures d'ordre au chapitre 041.

- **Achat à l'euro symbolique d'une parcelle de 158 m2 :**

En 2020 la commune a acheté deux parcelles au lieu-dit « RAFINIÈRE ». Lors de cet achat il a été omis d'inclure au périmètre de la vente une parcelle de 158 m2. Afin de régulariser cette omission et d'intégrer cette parcelle à l'inventaire communal il convient de procéder à des écritures d'ordre au chapitre 041 pour une valeur de 3 041,50 euros, correspondants à la valeur vénale de la parcelle acquise à l'euro symbolique.

Il est ainsi proposé de modifier les inscriptions budgétaires comme suit :

	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
SECTION FONCTIONNEMENT				
6413 rémunérations de personnel		6 000,00		
741121 Dotation de solidarité rurale				6 000,00
TOTAL FONCTIONNEMENT	0,00	6 000,00	0,00	6 000,00
TOTAL GENERAL FONCTIONNEMENT	6 000,00		6 000,00	
SECTION D'INVESTISSEMENT				
204421 Sub. Nat. Pers. Droit privé Biens mobiliers, matériel et études		10 656,46		
2111 Terrains nus		3 041,50		
1328 Autres subv. d'investissement rattachées aux actifs non amort.				3 041,50
2188 Autres immobilisations corporelles				10 656,46
TOTAL 041 Opérations patrimoniales	0,00	13 697,96	0,00	13 697,96
2131 travaux en cours sur bâtiments	900			
2183 matériels informatiques		900		
231 travaux en cours	57 000,00			
2188 immobilisations diverses		57 000,00		
TOTAL INVESTISSEMENT	57 900,00	71 597,96	0,00	13 697,96
TOTAL GENERAL INVESTISSEMENT	19 697,96		19 697,96	

Le Conseil Municipal, sur la base de ces éléments, et après en avoir délibéré, approuve la présente Décision Modificative, à l'unanimité.

3/ Délibération N°2023-107: Autorisation de signature de l'avenant N°3 à la convention de Projet Urbain Partenarial de l'OAP Rossignol

Madame la Maire rappelle la convention de projet urbain partenarial, signée avec la société Bouygues Immobilier, le 23 septembre 2020, qui a pour objet la prise en charge financière des équipements publics dont la réalisation par la commune de Saint Etienne de Crossey est rendue nécessaire par l'opération d'aménagement dénommée « OAP Rossignol ».

Un avenant N°1 a été signé également le 25 octobre 2021 car les échéances inscrites dans la convention initiale n'ont pas été respectées, le terrain de la SAS Rossignol n'ayant pas été acheté dans les délais inscrits, par la société Bouygues Immobilier, ainsi qu'un avenant N°2 signé le 23/02/2023 pour modifier les dates d'échéances, en raison des découvertes fortuites sur le terrain.

Madame la Maire informe qu'il convient de prendre un avenant N°3 à la convention initiale, en raison de la présence des bungalows qui n'ont toujours pas été enlevés et qui empêchent la réalisation de la couche de roulement définitive. Ainsi il convient de modifier la date d'échéance.

Travaux d'aménagement paysager (hors différé de finition, correspondant à la réalisation de la couche de roulement définitive pouvant intervenir après la réalisation des travaux de construction sur l'ensemble des lots)	Au plus tard le 15/12/2023 (hors espaces verts et plantations)
---	--

Toutes les autres conditions stipulées dans les articles de la convention de PUP susvisée en date du 23 septembre 2020, demeurent inchangées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité, Madame la Maire à signer l'avenant N°3 avec la société Bouygues Immobilier.

Madame MARRANT rappelle que les logements en accession à la propriété seront livrés fin janvier 2024, les logements sociaux seront livrés fin février 2024 et les maisons fin mars 2024.

4/ Délibération N°2023-108 : Autorisation de signature d'une convention avec l'association Sport Adapté du Voironnais. Année 2023-2024

Madame la Maire sollicite le conseil municipal pour l'autoriser à signer une convention avec l'association Sport Adapté du Voironnais pour la location de la structure artificielle d'escalade du complexe sportif, pour l'année 2023-2024.

Le tarif horaire sera de 10 €, le planning d'utilisation de cette structure est reporté sur la convention

Vu l'avis de la commission associations-économie-environnement,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise, à l'unanimité, Madame la Maire à signer la convention avec l'association Sport Adapté du Voironnais pour l'année 2023-2024, pour la location de la structure artificielle d'escalade du hall des sports.

Le projet de convention a été transmis à l'ensemble du conseil municipal.

5/Délibération N°2023-109: Autorisation de signature d'un avenant N°1 à la convention d'occupation annuelle du complexe sportif avec l'association Crossey Tennis de Table. Année 2023-2024

Madame la Maire rappelle la délibération du 29/08/2023, autorisant la signature d'une convention avec l'association Crossey Tennis de Table pour l'utilisation du complexe sportif pour la saison 2023-2024.

Un créneau supplémentaire a été demandé par l'association, les mardis de 17h à 18h partagé avec l'AEJ.

Ainsi il convient d'autoriser Madame la Maire à signer un avenant N°1 à la convention signée le 06/09/2023 avec l'association Crossey Tennis de Table.

Vu l'avis favorable de la commission associations-économie-environnement,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise, à l'unanimité, Madame la Maire à signer un avenant N°1 à la convention signée le 06/09/2023, avec l'association Crossey Tennis de Table.

Le projet d'avenant a été transmis à l'ensemble des élus.

6/Délibération N°2023-110 : Arrêt du projet de révision N°1 du Plan Local d'Urbanisme selon la procédure allégée.

VU le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-19 ;

VU le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L.103-2 à L.103-6, L.104-1 à L.104-3, L.151-1 à L.151-48, R.151-1/2°, R.104-28 à R.104-33, R.151-1 à R.151-55 et R.152-1 à R.153-22 ;

VU le Schéma de Cohérence Territoriale de la Grande région de Grenoble approuvé le 21 décembre 2012 ;

VU le Schéma de secteur du Pays Voironnais approuvé le 24 novembre 2015 ;

VU le Programme Local de l'Habitat du Pays Voironnais 2019-2024 ;

VU le Plan Climat Air Energie Territorial du Pays Voironnais 2019 - 2025 ;

VU le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Saint-Etienne-de-Crossey approuvé par délibération du conseil municipal en date du 10 décembre 2013 et modifié pour la dernière fois le 4 juillet 2023 ;

VU la délibération du Conseil municipal de Saint-Etienne-de-Crossey en date du 23 mai 2023 prescrivant la révision n°1 du PLU, selon la procédure allégée prévue par l'article L.153-34 du code de l'urbanisme, définissant les objectifs poursuivis et fixant les modalités de la concertation ;

VU l'avis n°2023-ARA-AC-3146 de la Mission régionale d'autorité environnementale (MRAE) en date du 7 septembre 2023 qui dispense la révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de Saint-Etienne-de-Crossey d'une évaluation environnementale dans la mesure où elle n'est pas susceptible d'avoir des incidences notables sur l'environnement et sur la santé humaine au sens de l'annexe II de la directive 2001/42/CE du 27 juin 2001 relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement ;

VU le bilan de la concertation présenté par Madame la maire ;

VU le bilan détaillé de la concertation joint en annexe ;

Après avoir entendu l'exposé de Madame la maire ;

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil municipal, par 20 voix POUR,

DECIDE

Article 1 – D'approuver le bilan de la concertation présenté par Madame la maire.

Article 2 – D'arrêter le projet de révision du plan local d'urbanisme, tel qu'il est annexé à la présente délibération.

Article 3 – Le projet de révision arrêté fera l'objet d'un examen conjoint de l'Etat, de la commune de Saint-Etienne-de-Crossey et des personnes publiques associées mentionnées aux articles L.132-7 et L.132-9 du code de l'urbanisme ;

Article 4 – la présente délibération sera notifiée :

- Au préfet,
- Au président du conseil régional,
- Au président du conseil départemental,
- Au président de la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais, autorité organisatrice des transports et compétent en matière de programme local de l'habitat,
- Au président du parc naturel régional de Chartreuse,
- Au président du syndicat mixte chargé du Schéma de Cohérence Territoriale de la grande région de Grenoble,
- Au président de la chambre de commerce et d'industrie,
- Au président de la chambre des métiers,
- Au président de la chambre d'agriculture de l'Isère
- A la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers.

Article 5 - La présente délibération sera affichée pendant un mois en mairie. Mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le Département.

L'ensemble des conseillers municipaux a été destinataire en amont de cette réunion , des documents suivants :

- Notice de présentation
- Règlement graphique avant et après révision allégée N°1
- Avis de la Mrae suite à la demande
- Bilan de la concertation
- Délibération prescrivant la révision allégée N°1 du PLU.

Madame MARRANT apporte des informations complémentaires, une fois la délibération transmise au contrôle de légalité, le dossier sera envoyé aux Personnes Publiques Associées, ensuite une réunion sera organisée avec les services de l'Etat et un commissaire enquêteur sera nommé et une enquête publique aura lieu.

7/Délibération N°2023-111 : Concours de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une salle multi activités : désignation du lauréat

Madame la Maire rappelle qu'un concours de maîtrise d'œuvre a été lancé par délibération en date du 21 février 2023 pour la construction d'une salle multi-activités.

Le jury s'est réuni une première fois le 24 mai 2023 pour la phase « analyse des candidatures » à l'issue de laquelle trois candidats ont été admis à concourir par arrêté n°2023-56 du 31 mai 2023 :

- ARCHIPEL
- MILK ARCHITECTES
- CHABAL ARCHITECTE

Le 7 juin 2023 une visite du site a été organisée en présence des trois candidats.

Le 4 août 2023, ces trois candidats ont chacun remis, dans le délai imparti, un dossier d'offre contenant les pièces suivantes :

- Une lettre synthétique de présentation du projet,
- Un mémoire explicatif du projet,
- Des pièces graphiques.

Conformément à la procédure du concours, les plis remis par les candidats ont été affectés d'un code d'anonymat.

Le 13 septembre 2023, le jury s'est réuni une seconde fois pour examiner et classer les trois projets au regard des critères définis au règlement du concours, à savoir :

- La qualité de réponse au programme (qualité fonctionnelle, solutions proposées en matière de confort d'usage, facilité d'entretien du bâtiment, qualité architecturale, urbanistique et paysagère, qualité environnementale du bâtiment).
- La compatibilité du projet avec l'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux.
- Le calendrier prévisionnel d'opération.

Les projets sont présentés de manière anonyme, baptisés respectivement R, S et T.

Les échanges du jury ont été retracés dans un procès-verbal, annexé à la présente délibération.

Après la levée de l'anonymat, il est constaté que le classement est le suivant :

- 1er – Projet R : MILK ARCHITECTES (mandataire), associé à ATELIER LJN, GROUPE DELTA, BOIS CONSEIL, JPG CONSEIL, CANOPEE, EA2C, CUISINE INGENIERIE, CONCEPT ELEC, VENATHEC, SINEQUANON
- 2ème – Projet S : CHABAL ARCHITECTE (mandataire), associé à SORAETEC, CET BATIMENT ET ENERGIE, CCG, CANOPEE, MTM INFRA, APS, EAI, SCENARCHIE
- 3ème – Projet T : ARCHIPEL (mandataire), associé à SORAETEC, IDE DE PROJET, CET, SINEQUANON, CANOPEE, SALTO

Le jury s'est prononcé favorablement sur le versement aux trois candidats de la prime prévue au concours, soit 20 000 € HT chacun.

Conformément au procès-verbal de la réunion du jury du 13 septembre 2023, MILK ARCHITECTES (74000 ANNECY) est proposé comme lauréat du concours.

Ainsi, Madame Ghislaine PEYLIN, Maire, propose au conseil municipal :

- De désigner lauréat du concours l'équipe suivante : MILK ARCHITECTES (mandataire), associé à ATELIER LJN, GROUPE DELTA, BOIS CONSEIL, JPG CONSEIL, CANOPEE, E2AC, CUISINE INGÉNIERIE, CONCEPT ELEC, VENATHEC, SINEQUANON,
- De verser dans son intégralité la prime de 20 000 euros HT prévue par le règlement de consultation à chacun des trois candidats au concours,
- De l'autoriser à signer tous les actes afférents à cette opération.

Suite à cette délibération, un avis de résultat sera publié au Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Public et au Journal Officiel de l'Union Européenne. La commune demandera au lauréat de remettre une offre qui servira de base à des négociations lesquelles aboutiront à la signature du marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une salle multi-activités.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De désigner lauréat du concours l'équipe suivante : MILK ARCHITECTES (mandataire), associé à ATELIER LJN, GROUPE DELTA, BOIS CONSEIL, JPG CONSEIL, CANOPEE, E2AC, CUISINE INGÉNIERIE, CONCEPT ELEC, VENATHEC, SINEQUANON,

- De verser dans son intégralité la prime de 20 000 euros HT prévue par le règlement de consultation à chacun des trois candidats au concours,
- De l'autoriser à signer tous les actes afférents à cette opération.

8/Délibération N°2023-112: Autorisation de signature de la convention de participation financière aux frais de fonctionnement du Centre Médico Scolaire de Voiron

Madame la Maire informe l'assemblée, que la ville de Voiron a transmis une convention de participation financière aux frais de fonctionnement du centre médico scolaire de Voiron pour l'année 2022/2023.

La commune de Saint Etienne de Crossey est rattachée, pour le suivi médical des enfants scolarisés dans ses écoles, à Voiron, en sa qualité de ville centre.

La participation financière est calculée au prorata du nombre d'élèves inscrits à la rentrée 2022 et sur la base forfaitaire de 0.67 € par élève du premier degré, scolarisé à Saint Etienne de Crossey.

Le nombre d'élèves scolarisés à la rentrée 2022 est de 259 élèves, ainsi le montant de la participation à régler sera de 173.53 € pour l'année scolaire 2022/2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise, à l'unanimité, Madame la Maire à signer la convention de participation financière aux frais de fonctionnement du centre médico scolaire de Voiron.

Le projet de convention a été transmis à l'ensemble du conseil municipal.

-Point sur les commissions

Bruno ROUDET, 1^{er} Adjoint informe les élus qu'une voiture a brûlé, les pompiers et les gendarmes sont intervenus. Il demande la vigilance de tous, face à une recrudescence de vols et notamment aux abords des cimetières à l'approche de la Toussaint.

De nouvelles incivilités à la Balme avec des dépôts sauvages, les personnes ont été filmées mais la gendarmerie n'est pas parvenue à les identifier.

Le policier municipal effectue des constats d'urbanisme et notamment pour de nombreuses constructions illicites.

Suite à la mutation de l'agent en charge du PCS, le policier municipal prend cette mission.

Cet agent, ainsi que deux élus ont participé à un exercice, proposé par la Préfecture de l'Isère, dans le cadre du PCS. Il s'agissait d'une inondation du village, réflexion sur les solutions à apporter dans cette situation.

Il est rappelé qu'en cas de déclenchement du PCS, tous les élus devront intervenir.

Le policier municipal est également désigné « correspondant PPMS (plan particulier de mise en sécurité) » pour les écoles.

La cérémonie du 11/11 est organisée à 10h30. Les Bleuets de France seront présents lors de la cérémonie pour une collecte, au profit des victimes de la guerre et du terrorisme. Collecte qui est autorisée sur la voie publique du 08/11 au 13/11/2023.

Point sur le dossier de l'éclairage public des lotissements :

- 1^{ère} réunion a eu lieu avec 8 lotissements. Un nouveau courrier leur a été envoyé, précisant l'état de leurs armoires électriques, leur consommation et leur coût.
- La commune ne prendra plus en charge l'éclairage public dans les lotissements au 01/05/2024 , et pas spécifiquement pour le coût mais surtout pour un problème de responsabilité sur un espace privé.
- Un second groupe de 11 lotissements sera convoqué. Chaque lotissement sera reçu en mairie individuellement à partir du 30/10/2023 et jusqu'à fin janvier 2024.

Commission Vie du Village-Actions culturelles-Communication :

Catherine DALLES, adjointe à la commission vie du village, fait un point sur sa commission :

- Mois de la Nuit : soirée très agréable pour cette première. Pianiste très apprécié du public.
La commune a eu un retour des pêcheurs, qui pourtant avaient été prévenus de la tenue de cette manifestation à l'étang.
- Aire de jeux, jeux sont en fabrication, l'installation est prévue en janvier 2024 au parc de la mairie.
- Plaisir des histoires : La bibliothécaire, Aude, va commencer dans un premier temps sur St Aupre et ensuite à St Etienne de Crossey sur les temps de garderie.
- Comité de jumelage : organisation d'une balade gourmande qui a été un vrai succès.
- Une classe de Chambaron sur Morge va venir en Chartreuse faire du ski de fond, une rencontre se fera avec une classe de l'école élémentaire.

- La commune est invitée le 09/03 et 10/03/2024 à Chambaron sur Morge.
- Boîte à livres : le lycée berjallien va poursuivre le projet démarré mais avec de nouveaux professeurs, 2 boîtes à livres seront disposées dans des hameaux.
- Plaques patrimoine : celle de l'église est terminée et celle de la mairie est en cours de finalisation.
- AHPPV : une exposition sur la Porte va débiter, c'est une ancienne porte qui se trouvait Rue Grande à Voiron et qui a été restaurée par les lycéens de Ferdinand Buisson à Voiron. Exposition du 23/10 au 01/12/2023 dans le hall de la mairie. Exposition de photos également de portes de M MOSCA.
- Le 19/11/2023 à 17h30 : une manifestation ouverte à tous « la porte se raconte » avec les Racontards, dans la salle du conseil municipal.
- 20/10/2023 : présentation de la saison culturelle et premier spectacle, qui est un cabaret.
- Préparation de la manifestation du 08/12 sur la Place de la Marmotte, les enfants des écoles décoreront des pots avec des bougies. Spectacle de déambulation d'échassiers et présence de la chorale Stéphanelle.
- Concert de Noël le 09/12 avec la chorale Amis Voix. UN contact sera pris avec les écoles pour un chant commun.
- Le journal « Les Echos de Crossey » est en cours de finalisation.
- Repas des aînés ou colis de Noël, inscription jusqu'au 30/10/2023 et distribution le 10/10/2023.
- Festival de la BD organisé par l'association ça bulle au village les 07/10 et 08/10/2023 : très grosse fréquentation, 1288 participants.
- Rencontre le 18/11/2023 au Restaurant le Perroquet avec Florence Dupré la Tour, dessinatrice et auteure de bandes dessinées pour une conférence dans le cadre de la manifestation « Livres à Vous ».

Prochaine réunion de la commission le 08/11/2023

Commission association-économie-environnement :

En l'absence de Karine SIAUVE, Nadège BRIAND fait un point sur la commission :

- Budget participatif : atelier très dynamique avec trois nouvelles personnes. Un appel à projets du 01.11 au 15.01.2024. Trois personnes se sont déjà manifestées par mail , avec 2 projets. Annonce sur le prochain bulletin des Echos de Crossey.
- Groupe de travail a été constitué pour identifier et communiquer aux associations , les charges financières prises en charge par la commune.
- 1^{ère} réunion de travail : identifier un mode de calcul pour l'ensemble des salles mis à disposition.
- Cela représente un gros travail pour les services administratifs et nécessite une comptabilité analytique précise.
- PDPIR : chemins balisés par le Pays Voironnais. 2 personnes travaillent sur l'état des lieux des chemins. Une proposition est faite de déclasser le sentier de l'étang des Rivoires. Ce point sera vu en conseil communautaire du Pays Voironnais.
- Via 5 lacs : projet itinéraire vélo du lac d'Aiguebelette au lac de Paladru , mais les techniciens se sont déplacés sur la commune pour corriger certaines incohérences sur le parcours proposé.
- Skate Park : inauguration faite, les enfants sont très heureux d'avoir été impliqués dans ce projet.
- Journée du cheval : remise du trophée par T.BARNIER
- Gymnase : problème entre plusieurs associations pour l'organisation de tournois. Une alternative sera sans doute à trouver avec des gymnases de communes voisines. La commission fait de son mieux pour trouver une solution.
- Bilan camping : Une réunion pour effectuer ce bilan aura lieu le 18/10/2023. Faut-il poursuivre les investissements , Perspective 2024 , label vert ?
- Fresque du climat : atelier pour les adultes : 6 personnes présentes mais très motivées. Le 06/10 : organisation d'un atelier avec l'AEJ pour les collégiens : 6 enfants très dynamiques dont la préoccupation était le moyen de se déplacer pour aller à l'école.

Prochaine réunion de commission le 25/10/2023

Commission Travaux :

Marc BOIZARD, adjoint aux travaux, fait un point sur sa commission :

- Barrières métalliques posées avant la fin du mois d'octobre
- EP : travaux prévus au BP 2023 exécutés par Sobeca sauf l'armoire électrique à la Faverge, Enedis doit réparer auparavant un câble.
- Travaux de voirie, 1^{ère} phase terminée par Colas, 2^{nde} phase sera terminée fin novembre 2023.
- Travaux de marquage seront réalisés en octobre et novembre par la société Proximark.
- Portes centre technique : commande faite, travaux en octobre.

- Changement éclairage terrain d'honneur du foot effectué par Sobeca, reste réglages à effectuer pour homologation.

- Toiture église du bourg : Le maître d'œuvre travail sur l'APD. Début des travaux avril 2024

- Commande passée pour un nouveau véhicule pour les services techniques.

- Réunion pour le chauffage de l'école maternelle avec EDF, des élus et Vesta System le 25/09 dernier.

Les factures ne seront pas payées tant que le système ne fonctionnera pas correctement. Une demande d'avoir a été fait par Mme la Maire à EDF.

- Chemins ruraux : 71 chemins ont été dénommés par le groupe de travail. Plan par un géomètre à réaliser.

- Travaux Rue du Magnin réparation de l'enrobé sur 90m.

- Rue du Tram : travaux prévus en octobre par la CAPV : conduite eau potable sur du privé actuellement.

- Enquête routière route du Picard avec la pose du radar pédagogique.

- Route de St Aupre : travaux réalisés à 90%. Plantation à faire.

Prochaine réunion de commission le 24/10/2023.

Commission enfance jeunesse :

Odile MALL, adjointe à la commission enfance jeunesse, fait un point sur sa commission :

- Salle Chamechaude : problème de la chaleur l'été. Une maintenance va être nécessaire pour l'aération de la soufflerie.
- Problème odeur dans une salle de classe à l'école élémentaire, la décision a été prise de déménager la salle de classe dans la salle multi activités de l'école. Des capteurs ont été installés dans la salle de classe et la VMC fonctionne. En attente des données et d'un bilan.
- Mise en place du self à la rentrée au restaurant scolaire, plusieurs organisations ont été essayées par les agents. Deux services ont été mis en place pour les enfants de maternelle, qui donnent satisfaction à tous et notamment aux enseignantes. Depuis la mise en place du self, beaucoup moins de bruit au restaurant scolaire.
- Recrutement toujours très compliqué pour le périscolaire.
- Festival de la soupe s'est déroulé le 12/10/2023 : beaucoup de succès et la commission adresse tous ses remerciements à Chantal Rochez pour l'organisation de cette manifestation
- Ouverture de la crèche des » Loulous de Chartreuse » le mois prochain.
- Commission restauration se réunira le 16/11 à 18h30
- Conseil d'école de la maternelle s'est tenu le 16/10/2023.
- Conseil d'école élémentaire le 19/10/2023.
- Une ATSEM prendra ses fonctions à l'école maternelle le 06/11/2023 , elle a été recrutée par mutation.
- Une réunion avec l'AEJ Le 24/10/2023 avec les deux autres communes du bassin de vie, la directrice de la crèche, une assistante maternelle et la future responsable de la crèche des Loulous de Chartreuse.
- AG de la crèche s'est bien passée
- Une visite des locaux du prestataire du restaurant scolaire API sera effectuée le 18/10/2023 par des élus et des agents.
- Transition alimentaire : table ronde organisée. Mme la Maire est déçue du peu de parents présents, alors que beaucoup souhaitent un certain nombre de choses pour la cantine de demain.
Aranud BUHOT explique que cette table ronde était très bien organisée, avec un reportage très positif sur des cantines en Dordogne.
M le Maire de St Pierre de Chartreuse a fait une présentation sur leur cuisine, qui fonctionne avec du bio et des circuits courts depuis longtemps.
Présence de la CAPV.

Prochaines réunions de la commission les 20/11/2023 et 18/12/2023.

Commission urbanisme :

Myriam MARRANT, adjointe à l'urbanisme, fait un point sur sa commission :

- 2 nouveaux PC Modificatifs en septembre
- Beaucoup de DP en octobre toujours pour des panneaux photovoltaïques
- Projet Voltalia : Mme VALLET travaille sur le dossier pour savoir si besoin d'une étude environnementale
- Permis de construire de Perspectim déposé en juillet, toujours en cours d'instruction à ce jour.
- Kapitan : projet devant la mairie mais PC non déposé à ce jour

- Réunion adressage : travail a débuté avec les adresses les plus faciles. Nouvelle réunion organisée le 18/10/2023.
- 19/10/2023 : réunion organisée avec le boucher, Vival et le syndic des Terrasses pour trouver une solution pour le stockage des poubelles.

Prochaine réunion de la commission le 30/10/2023

Bureau du Parc Naturel Régional de la Chartreuse :

08/11/2023 : l'élection d'un nouveau bureau aura lieu suite à l'entrée de 15 nouvelles communes dans le PNRC.

CAPV : -Réunion du conseil communautaire le 31/10/2023

Comité pilotage CAPV relatif aux violences intrafamiliales, présence de tous les acteurs institutionnels, seules 3 communes étaient présentes, dont St Etienne de Crossey ainsi que la CAPV. Lancement d'un diagnostic sur le territoire. Les statistiques sur les violences intrafamiliales sont en augmentation sur le territoire.

Commission économique de la CAPV : attribution des aides aux commerçants qui font de l'animation. 13 communes aidées.

Les unions commerciales sont aidées également entre 2 000 € et 16 000 €.

La commune va percevoir la somme de 731 € pour les manifestations organisées en fin d'année.

Bilan du PCAET a été fait à mi-parcours à la CAPV 2019-2025.

Réunion de travail le 07/11/2023

Prochaine réunion du conseil municipal le 21/11/2023

Clôture de la séance à 22h40

Ghislaine PEYLIN
Maire

Hélène RICHARD MARTIN
Secrétaire de séance